

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 36 (1891)
Heft: 7

Vereinsnachrichten: Société vaudoise des armes spéciales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

supériorité pourrait exister, la prudence conseille de ne pas l'exagérer et, d'autre part, de ne pas trop ignorer les avantages de l'arme d'un adversaire possible.

L'essentiel est que le soldat, pourvu d'une arme semblable, apprenne à la connaître à fond, qu'il sache en tirer le parti le plus complet et qu'il ait en elle la confiance la plus absolue.



Société vaudoise des armes spéciales.

RÉUNION A ST-MAURICE

Le 30 mai dernier, tandis que la Société cantonale des officiers se rénissait à Bex, la Société vaudoise des armes spéciales se dirigeait sur St-Maurice, où l'appelait une étude des fortifications et de la mise en état de défense du défilé.

A 12 h. 15, les membres de la Société, au nombre d'une quarantaine environ, quittaient la gare de St-Maurice pour escalader le beau plateau de Veyrossaz. La course, sans être longue, est suffisante pour aiguiser l'appétit, aussi chacun, en arrivant, fait-il honneur au déjeuner champêtre servi sur la nappe verte d'un verger. Parmi les convives, se trouvent entr'autres M. le Conseiller fédéral Frey, chef du Département militaire fédéral, M. le colonel Lochmann, chef d'arme du génie, M. le colonel de Cocatrix, et plusieurs camarades valaisans, dont l'accueil cordial touche vivement leurs hôtes reconnaissants.

L'ordre du jour porte une conférence par M. le colonel Lochmann, chef d'arme du génie, et par M. le lieutenant-colonel du génie Pfund, sur la défense de la position de St-Maurice, et reconnaissance de cette position.

L'idée était heureuse d'une conférence sur les lieux mêmes qui en faisaient le sujet.¹ Intéressante et instructive, l'étude du terrain fut suivie avec une attention soutenue. Parcouru dans tous les sens sous la direction intelligente de M. le lieutenant-colonel du génie Pfund, le plateau de Veyrossaz se hérissa bientôt pour les auditeurs, de batteries, de redoutes, de tourelles, devenant une position formidable, clef de celle de St-Maurice, qu'elle domine de toutes parts. A mesure que les deux conférenciers développaient leur sujet, leur accent de conviction, joint à l'autorité que donne une science reconnue, pénétrait l'auditoire du sentiment de la nécessité pour la défense du pays, de travaux de fortifications bien compris, rendant plus puissante encore cette position que la nature elle-même s'est déjà plu à fortifier.

¹ Nous en donnons un résumé dans notre compte-rendu de la fête des officiers à Bex.

Toute l'après-midi fut consacrée à ce travail de reconnaissance ; reconnaissante fatigante, mais dont l'intérêt fit totalement oublier la fatigue ; aussi, lorsqu'à l'hôtel Grisogono, si apprécié des touristes, le dîner, vers les 7 heures, réunit les officiers, la discussion, commencée à Veyrossaz, continua à défrayer toutes les conversations.

Cependant, comme approchait l'heure des toasts, de courts silences commencèrent à couper l'éclat des voix, des coups d'œil furtifs glissaient d'un bout à l'autre de la table ; un mystère était dans l'air. L'attention fut donc instantanée, lorsque M. le colonel-divisionnaire Ceresole, président de la Société vaudoise des armes spéciales se leva, et prit la parole en ces termes :

Messieurs les officiers,

« Il y a aujourd'hui cinquante ans, le 30 mai 1841, le 3^e régiment suisse au service du roi des Deux-Siciles se réunissait, en grande tenue rouge, sur la place d'armes de Capoue. Le colonel faisait battre un ban et présentait à son corps un tout jeune homme, que le roi venait de nommer sous-lieutenant porte-drapeau.

C'était Joseph de Cocatrix, qui est encore au milieu de nous ce soir, toujours alerte et vigoureux, malgré ses 68 ans, toujours plein de zèle pour le service de son pays.

Les amis du colonel de Cocatrix n'ont pas voulu que le cinquantenaire de son premier grade passât sans laisser des traces dans sa famille, et c'est en leur nom que je lui offre aujourd'hui un témoignage de cordiale affection.

Je le fais d'abord au nom de ses frères d'armes de Naples, de Catane et de Messine, de MM. les colonels Henri Wieland, Aymon de Gingins, et Paul Grand. Je le fais ensuite au nom d'un grand nombre d'officiers valaisans, genevois et vaudois qui ont servi et qui servent encore avec lui dans l'armée suisse, et qui tous garderont tant qu'il vivra, au colonel Joseph de Cocatrix, le plus sincère attachement. Dans la longue carrière militaire qu'il a si honorablement parcourue et qui, nous l'espérons bien, se prolongera pendant de nombreuses années encore, il s'est toujours montré fidèle à son devoir, ferme et bienveillant, digne frère de cet Eugène de Cocatrix, mort à Messine en 1883, comme colonel au service d'Italie, et de ce Léon de Cocatrix, tué en 1847 à la bataille de Novare, comme sous-lieutenant dans un des régiments de la Savoie.

Mon cher colonel,

Veuillez accepter pour vos enfants cette pièce d'argenterie qui porte les armes de votre famille de soldats !

Puisse-t-elle rappeler longtemps encore à vous-même, et rappeler aussi à vos descendants, combien vos camarades ont eu pour vous de respect et d'amitié. »

En terminant ces simples paroles, l'orateur, ému comme son audi-

toire, remet un plateau d'argent à M. le colonel de Cocatrix, auquel il serre la main d'une étreinte chaleureuse.

Ayant peine à contenir son émotion, M. le colonel de Cocatrix répond par quelques mots remplis de cœur et de reconnaissance. Il raconte son entrée au service et la scène du serment au drapeau, ce drapeau qu'il a toujours devant les yeux, qui portait d'un côté les couleurs fédérales, de l'autre les armoiries des cantons. Il insiste sur ce fait que quoique au service étranger, il gardait toujours présente l'image de la patrie, à laquelle il a été heureux de pouvoir consacrer toute son activité une fois rentré au pays. Il termine en remerciant ses camarades de leur témoignage d'affection qui rend si beau pour lui ce jour du cinquantenaire de sa nomination comme officier.

Cette touchante cérémonie laisse une impression profonde dans les cœurs ; et plus d'un jeune officier, tout en dissimulant la larme qui tremble au coin de sa paupière, éprouve comme un vague regret de ces temps passés, où le service militaire des régiments suisses se présentait avec son auréole de bravoure et de gloire.¹



Circulaires et pièces officielles.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'organisation de l'administration et de la défense des fortifications du Gothard.

Monsieur le président et messieurs,

Les ouvrages de fortification au St-Gothard sont en partie termi-

¹ A propos du 50^e anniversaire de la nomination de M. le colonel Joseph de Cocatrix comme officier, on nous communique sur sa famille les renseignements suivants qui intéresseront sans doute les lecteurs de la *Revue militaire* :

Son père, M. François-Xavier de Cocatrix, était colonel cantonal et commandant de l'arrondissement du Bas-Valais. Il eut 8 enfants, dont 7 fils.

L'aîné, *Eugène*, a fait au service du Piémont les campagnes d'Italie en 1848, 1849, 1859 et la campagne de Crimée. Il est mort à Messine en 1863 comme colonel commandant le 19^e régiment de ligne de l'armée italienne. Il était chevalier de l'ordre militaire de Savoie, chevalier des Saints Maurice et Lazare et chevalier de la Légion d'honneur.

Le deuxième, *Joseph*, entré au service de Naples en 1841, l'a quitté en 1859 comme capitaine et est encore colonel d'infanterie en Suisse.

Le troisième, *Xavier*, après avoir servi comme médecin militaire en Suisse, est mort en 1875.

Le quatrième, *Leon*, a été tué à la bataille de Novarre en 1842, comme sous-lieutenant au 2^e régiment de Savoie.

Le cinquième, *Oscar*, a été capitaine à Naples et à son retour en Suisse major du bataillon valaisan n° 40 ; il vit encore.

Le sixième, *Amé*, 1^{er} sous-lieutenant à Naples, blessé devant Gaëte, est mort en 1890.

Le septième, *Henri*, a été sous-lieutenant à Naples et plus tard capitaine à l'état-major judiciaire suisse ; il vit encore.